

- TERRE D'Émeraude Communauté -
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DÉLIBÉRATION N°028/2023

Envoyé en préfecture le 03/03/2023
Reçu en préfecture le 03/03/2023
Publié le 
ID : 039-200090579-20230301-D_2023_028-DE

SÉANCE DU 1^{er} MARS 2023

Nombre de Conseillers

En exercice : 116
Titulaires présents : 83
Suppléants présents : 5
Pouvoirs : 9

Date de convocation :

23/02/2023

Date d'affichage :

03/03/2023

Votants :	97	Pour :	97	Contre :	0	Abstentions :	0
-----------	----	--------	----	----------	---	---------------	---

L'an deux mille vingt-trois, le premier mars, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle François TRUFFAUT de Moirans en Montagne, sous la présidence de Monsieur PROST Philippe.

Délégués titulaires présents (83) :

AYMONIER Gaëtan ; BAILLY Hervé ; BAILLY Jacques ; BAILLY Thierry ; BANDERIER Dominique ; BARIOD Denis ; BAUDIER Stéphanie ; BENIER ROLLET Claude ; BENOIT Jérôme ; BLASER Michel ; BOISSON Jean Pierre ; BOISSON Laurence ; BONDIER Jean-Robert ; BONIN Robert ; BOURGEOIS Rachel ; BOURGEOIS Josette ; BOZON Fabienne ; BRUNET Hervé ; BUCHOT Jean-Yves ; BUNOD Remy ; CALLAND Jacques ; CAPELLI Sophie ; CAPPELLI Célestin ; CATTET Jean-Luc ; CHAMOUTON Patrick ; CHATOT Patrick ; CLOSCAVET Marie-Claire ; COLIN Gwenaël ; CORAZZINI Sylvie ; DALLOZ Jean-Charles ; DAVID Lauriane ; DEPARIS-VINCENT Christelle ; DEVAUX Catherine ; DUBOCAGE Françoise ; DUTHION Jean-Paul ; ETCHEGARAY Josiane ; FAGUET Jean-Jacques ; FAVIER Jean-Louis ; GAMBÉY Olivier ; GAUTHIER PACOUD Sandrine ; GEAY David ; GERMAIN Christophe ; GIROD Franck ; GRAS Françoise ; GUILLOT Evelyne ; HOTZ Richard ; HUGONNET Franck ; HUGUES Guy ; JACQUEMIN Pierre ; JAILLET Bernard ; LACROIX Serge ; LAVRY Dominique ; LONG Grégoire ; LUSSIANA Eddy ; MAILLARD Jean-Claude ; MARQUES Patrick ; MILLET Jacqueline ; MILLET Michel ; MOREL Denis ; MOREL-BAILLY Hélène ; NEVERS Jean-Claude ; PARIS Robert ; PERRIN Alexandre ; PIETRIGA Guy ; POURCELOT Anaïs ; PRELY Fabrice ; PROST Philippe ; RASSAU Jean-Noël ; REBREYEND COLIN Micheline ; RETORD Dominique ; REVOL Hervé ; ROUX Nathalie ; ROZEK Evelyne ; RUDE Bernard ; SCHAEFFER Catherine ; SERVIGNAT Odette ; STEYAERT Frank ; THOMAS Rémi ; TISSOT Isabelle ; VACELET Jean-Marie ; VENNERI PARE Sandra ; VIAL Jacques ; VUITTON Antoine.

Délégués suppléants présents (5) : GIBOZ Brigitte ; JULLEROT Pascal ; MAURON Francine ; PARTY Annick ; RIQUOIS Jean-Pierre.

Excusés ayant donné pouvoir (9) : BELPERRON Pierre-Rémy à BOZON Fabienne ; BOILLETOT Jean-Marc à DUTHION Jean-Paul ; CASSABOIS Yannick à PROST Philippe ; DUFOUR Christiane à BAILLY Hervé ; GROSDIDIER Jean Charles à LONG Grégoire ; GUERIN Jean Luc à GIROD Franck ; HALBOURG Bertrand à PIETRIGA Guy ; PANISSET Marilyne à CHATOT Patrick ; PAIN Michel à BRUNET Hervé.

Excusés : BELLAT Stéphane ; CATILAZ Christophe ; DE MERONA Bernard (représenté par PARTY Annick) ; CAILLON Gérard (représenté par RIQUOIS Jean-Pierre) ; JOURNEAUX Cyrille ; LANCELOT Catherine (représentée par GIBOZ Brigitte) ; LARUADE Laurent (représenté par JULLEROT Pascal) ; RAVIER Pascal (représenté par MAURON Francine) ; REYDELLET DELORME Emmanuelle ; VILLESSECHE Anne.

Absents : ANDREY Patrick ; ARTIGUES Damien ; BIN Richard ; BRIDE Frédéric ; CIOE Bruno ; DUFOUR Anne ; DUMONT GIRARD Philippe ; FATON Patrice ; GROS-FUAND Florence ; LAMARD Philippe ; MOREL Alain ; MORISSEAU Gilles ; PAGET Jean-Marie ; PIERREL Stéphane.

Secrétaire de séance : GIROD Franck.

Objet : PETITES VILLES DE DEMAIN – Demande de financement du poste de Chef de projet

Rapporteur : DEPARIS-VINCENT Christelle

Le RAPPORTEUR,

EXPOSE

La candidature de Terre d'Émeraude Communauté et des communes d'Arinthod et de Moirans-en-Montagne au programme national Petites Villes de Demain (PVD) a été retenue.

Par délibération du 31 mars 2021, le Conseil Communautaire a autorisé Monsieur le Président à signer la convention d'adhésion entre l'Etat, l'EPCI et les communes d'Arinthod et de Moirans-en-Montagne, signature intervenue le 12 mai 2021.

Par délibération du 27 octobre 2022, le Conseil Communautaire a autorisé Monsieur le Président à signer la convention-cadre entre l'Etat, l'EPCI et les communes d'Arinthod et Moirans-en-Montagne, signature intervenue le 9 novembre 2022.

Au titre de ce programme, et pour aider les élus des Communes qui exercent des fonctions essentielles de centralité et leurs intercommunalités à concrétiser leurs projets de revitalisation pour redevenir des villes dynamiques, trois actions sont prévues par l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT) :

- Un appui global en ingénierie, notamment par le biais du financement à 75% du poste d'un chef de projet Petites Villes de Demain ;
- Des outils et expertises sectorielles dans l'ensemble des champs nécessaires à la revitalisation des centralités, et notamment l'habitat, le commerce, l'économie locale et l'emploi, les mobilités douces, la transition écologique ;
- Un accès à un réseau professionnel étendu au travers de la création du « Club Petites villes de demain » ;

Aussi, afin de mettre en œuvre ce programme, il est proposé de solliciter le financement à hauteur de 75% pour le poste de chef de projet auprès des deux partenaires : l'ANCT et la Banque des Territoires.

Le BUREAU COMMUNAUTAIRE, dans sa séance du 21 février 2023 a émis un avis favorable,

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu cet exposé et avoir délibéré,

DÉCIDE

DE DEMANDER un financement à hauteur de 75% pour le poste de chef de projet Petites Villes de Demain auprès des deux partenaires : l'ANCT et la Banque des Territoires ;

Dépenses éligibles	Recettes				
	Montant du financement ANCT/banque des Territoires à hauteur de 75% (max 40 000€)		Montant du reste à charge des collectivités à hauteur de 25%		
	ANCT	Banque des Territoires	Terre d'Emeraude Communauté	Commune d'Arinthod	Commune de Moirans-en-Montagne
Salaire brut du chef de projet sur 12 mois	50%	25%	8,5%	8,25%	8,25%
54 658,12 €	27 329,06 €	13 664,53 €	4 645,94 €	4 509,29 €	4 509,29 €

DE DONNER son accord pour que le Président engage toutes les démarches afférentes au programme ;

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,


Le Président

